



Déshéritage inattendu

Par maman25

Bonjour,

Ma grand-mère (veuve) est décédée il y a quelques mois et ma mère vient juste d'apprendre qu'elle avait été déshéritée selon la législation française(héritage réparti en 4 et non en 3). Cela représente relativement peu d'argent mais maman vit mal cela car il n'existait aucun conflis avec sa mère, sa soeur ou son frère. Elle vit relativement loin du reste de sa famille maternelle et lorsque sa mère a été placée en maison de retraite, toute procuration lui a été refusée, seul son frère a pu en bénéficier.De même au décès de ma grand mère ses biens mobiliers ont été répartis entre la famille de mon oncle et celle de ma tante sans aucun cadre réglementaire. Tout ce que maman a pu demander lui a été refusé pour diverses raisons discutables. Aujourd'hui,maman se pose beaucoup de questions? Ma grand mère n'a-t-elle pas été victime d'un abus de faiblesse sur personne vulnérable, mon oncle n'a-t-il pas pu détourner un peu d'argent à son profit (le relevé des comptes de ma grand mère n'est pas accessible pour ma mère)... Y a-t-il le moindre recours? Peut-elle demander la consultation des comptes de ma grand-mère? Peut-elle demandé un dédommagement du fait qu'elle n'a obtenu aucun bien mobilier?
Merci pour vos réponses.

Par jury34

Bonjour,

Pour quelle raison votre mère a-t-elle été déshérité?

Cordialement

Par pachouka

Bonsoir,

Que votre maman engage un avocat. L'accès aux comptes n'a pas être interdit à un enfant et pas aux autres. On ne peut pas déshériter un enfant. La succession sera recalculée.

Bon courage